

**Comité de suivi sur la manipulation de
compétitions sportives (T-MC)**

Convention du Conseil de l'Europe
sur la Manipulation de compétitions
sportives (STCE n°215)

Strasbourg, le 25 novembre 2020

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

T-MC(2020)82

**1^{ère} réunion du Comité de suivi sur la
Manipulation de compétitions sportives (T-MC)**

REUNION VIRTUELLE

24-25 novembre 2020

LISTE DES DECISIONS

Lors de sa première réunion qui s'est tenue les 24 et 25 novembre 2020, le Comité de suivi de la Convention de Macolin a :

1. Décidé de reporter l'élection du Bureau à une prochaine réunion et a invité le Secrétariat à présider la réunion ;
2. Adopté l'ordre du jour tel qu'il apparaît dans le document T-MC (2020)67.5;
3. Adopté ses Règles de procédure telles qu'elles figurent dans le document T-MC (2020) 57.7;
4. Décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations suivantes : CIO, INTERPOL et GLMS ;
5. Décidé d'inviter à participer à ses prochaines réunions un représentant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et un représentant de chacun des Comités suivants du Conseil de l'Europe :
 - a. le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO)
 - b. le Comité d'Experts sur l'Evaluation des Mesures de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (MONEYVAL) et
 - c. le Comité de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108);
6. Confié au Secrétariat, en coopération avec l'EPAS, la préparation du projet de liste des organisations sportives mentionnée à l'article 3.2 de la Convention pour son examen et son adoption lors de la prochaine réunion du Comité ;
7. Demandé au Secrétariat de préparer un document comprenant des options d'approches en matière de suivi et de préparer une « checklist » de questions à destination des Etats ;
8. D'accord sur l'importance d'intégrer le Réseau des Plateformes nationales (Groupe de Copenhague) aux travaux du Comité, s'est félicité de l'offre de M. Mavrotas (Grèce) de préparer un projet de mandat pour le Groupe consultatif sur les Plateformes nationales et a accepté d'inviter un représentant du Groupe de Copenhague à la prochaine réunion du Comité ;
9. Décidé d'inclure à l'ordre du jour de sa prochaine réunion les points suivants :
 - La liste des organisations sportives ;
 - L'approche de suivi de la mise en œuvre de la Convention, y compris un projet de « checklist » de questions ;
 - Un échange de vues avec un(e) représentant(e) du Groupe de Copenhague;
 - les pistes pour sortir de l'impasse au niveau de l'UE ;
 - les nouvelles demandes de statut d'Observateurs ;

10. Convenu de tenir sa prochaine réunion en mai 2021 (date exacte à convenir) et a demandé au Secrétariat de proposer des dates possibles.